

RUES PEEL, SAINT-ANTOINE ET JEAN-D'ESTRÉES

Travaux de déviation d'une conduite principale d'égout et de reconstruction de conduites d'eau potable à compter du 7 septembre

Madame,
Monsieur,

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie entreprendra des **travaux d'infrastructure souterraine** afin de permettre le réaménagement de la rue Peel, tel que le prévoit la phase 2 du projet de programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares. Ainsi, des interventions sont prévues dans **la rue Peel, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Jacques; dans la rue Saint-Antoine, de la rue Jean d'Estrées à la rue Peel; ainsi que dans la rue Jean-d'Estrées, de la sortie de l'autoroute 720 à la rue Saint-Jacques**. Les travaux permettront une déviation de la conduite d'égout de l'ancienne rue des Rivières et la reconstruction de conduites d'eau potable. L'entrepreneur général retenu par l'arrondissement est Excavation Loiselle inc.

À la suite des présents travaux préparatoires, la rue Peel fera l'objet, dans une phase ultérieure, de travaux de réaménagement comprenant l'élargissement de trottoirs, l'agrandissement des fosses d'arbres, la plantation d'arbres et l'installation d'un nouvel éclairage de rue.

HORAIRE DES TRAVAUX

Les travaux débuteront le jeudi 7 septembre dans la rue Peel. Ils se dérouleront généralement du **lundi au vendredi, de 7 h à 19 h**. À l'occasion, certains travaux pourraient être réalisés en dehors de ces heures, soit de nuit ou de fin de semaine. Des interventions suivront dans les rues Saint-Antoine et Jean-d'Estrées. D'autres avis suivront. La fin des travaux préparatoires est prévue en novembre 2017.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Dans un premier temps, les travaux entraîneront la **fermeture complète de la rue Peel en direction nord, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine**. Une voie de circulation sera maintenue en direction sud. **La rue Saint-Jacques sera quant à elle fermée en direction ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale**, et les deux voies de circulation en direction est seront maintenues.

Durant la période de travaux, des restrictions de circulation et des interdictions de stationnement seront appliquées dans la zone des travaux et à proximité. Nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation de chantier qui sera mise en place. En tout temps, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé.

INTERRUPTIONS TEMPORAIRES DE L'ALIMENTATION EN EAU

Il est prévu que l'alimentation en eau soit interrompue. Les riverains seront avisés 48 heures avant le début de la fermeture d'eau.

COLLECTES DE DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

L'horaire des collectes des ordures ménagères et du recyclage ne sera pas modifié pendant les travaux. **Vous devez continuer à déposer vos ordures les lundis et jeudis et vos matières recyclables les mardis entre 5 h et 8 h le matin de la collecte.**

DÉMÉNAGEMENT

Si vous prévoyez déménager, nous vous invitons à vous procurer un permis d'occupation du domaine public au moins 72 heures à l'avance.

BRUIT

Soyez assurés que plusieurs mesures seront mises en place afin d'assurer la quiétude des résidents du secteur.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Pour en savoir davantage, consultez www.ville.montreal.qc.ca/villemarie/projetsurbains sous Quartier des gares.

RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez en tout temps obtenir des renseignements sur le déroulement des travaux en composant le **311** en mentionnant qu'il s'agit de travaux réalisés par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

6 septembre 2017